



À Madame la Rectrice  
Rectorat de l'académie de Nancy-Metz  
2 rue Philippe de Gueldres  
CO n° 30013  
54035 NANCY Cedex

Nancy, le 9 juillet 2019

Objet : Session de Baccalauréat 2019 en Lorraine

Madame la Rectrice,

Les consignes du ministre annoncées mercredi soir (attribution de la moyenne annuelle de l'élève en lieu et place de la note d'examen), au mépris du droit et du principe d'égalité de traitement de tous les candidats, sont à l'origine d'un certain nombre de perturbations dans la tenue des jurys de Baccalauréat de l'académie de Nancy-Metz.

Nous tenons à vous signaler un certain nombre de ces dysfonctionnements :

- Concernant les notes manquantes, il a été demandé « aux présidents d'interrompre la délibération, de se connecter aux services de secrétariat de jury et de saisir pour chaque note manquante la note moyenne annuelle du lycée (*sic*) scolaire. Pour les candidats ne disposant pas de livret scolaire, il appartiendra au jury d'arrêter une note en cohérence avec les autres résultats obtenus par le candidat ». L'application de cette consigne arrivée de manière tardive en fin de matinée a conduit les jurys à délibérer sans prendre en compte la totalité des notes d'examen.
- Tous les candidats n'ont pas été traités de la même manière. Pour certains, c'est la note de l'examen qui a été prise en compte ; pour d'autres, c'est la moyenne annuelle ; pour d'autres encore, il a fallu inventer une note « en cohérence avec les autres résultats obtenus par le candidat ». Il s'agit d'une inégalité de traitement manifeste entre les candidats, contraire à l'article L331-1 du Code de l'Éducation.
- Vos services ont multiplié les pressions, les mesures d'intimidation et les menaces de sanctions à l'encontre des correcteurs qui, du fait de leur exercice du droit de grève, n'ont pas rendu les copies dans les délais impartis : appels téléphoniques, mails, mises en demeure, propos mensongers, menaces de recours aux forces de l'ordre et aux huissiers de justice, etc. Dans le même temps, le Ministre annonce des sanctions individuelles disciplinaires, pénales, financières lourdes. Le Président de la République, en parlant de « prendre nos enfants et nos familles en otage », a tenu des propos totalement choquants, voire inacceptables et qui ne correspondent pas à la réalité de la situation.
- Au cours de la journée du jeudi 4 juillet, les membres des jurys, ne pouvant délibérer sur les candidats ne disposant pas de la totalité des résultats de leurs épreuves terminales, ont été soumis à des pressions multiples : attentes très longues, intimidations, menaces de retraits sur traitement, menaces de répercussions sur carrière, appels insistants et parfois mensongers de vos services ou de vous-même, etc. Il a même été demandé aux membres d'un jury de partir afin de laisser le président de jury délibérer seul, ce qui est contraire aux usages.
- L'annonce des résultats aux candidats a parfois été faite sans préciser s'il leur avait été attribué des notes fictives en lieu et place des notes réelles d'examen.
- Les candidats concernés par les notes provisoires n'ont pas pu faire valoir leur droit d'accès à leurs copies, ni vendredi, ni lundi, ni auprès du Rectorat, ni auprès des centres de délibération.

- Contrairement à ce que vous aviez annoncé lors de l'audience du vendredi 5 juillet, les jurys de délibération n'ont pas été reconvoqués dès lundi, ce qui a empêché une délibération prenant en compte les notes d'examen.
- Cela a conduit des candidats à subir un oral de rattrapage alors même qu'ils étaient admis ; d'autres candidats, qui auraient dû être convoqués lors de la session de rattrapage, ne l'ont pas été. Certains candidats ont même vu leur mention modifiée. Tout cela donne un sentiment de bricolage, d'amateurisme, d'improvisation totale qui sème le doute sur la valeur des résultats de cette session du Baccalauréat.

Toutes ces perturbations, dont les effets perdurent, sont le résultat de l'entêtement du ministre à s'enfermer dans un discours de totale fermeture et de refus du dialogue. Le seul objectif est de pouvoir afficher, aux yeux de l'opinion, une remise des résultats semblable aux années précédentes. Après des mois de mobilisation et de refus constant d'entamer le dialogue, le Ministre est seul responsable de cette désorganisation qui met en péril juridique la session du Baccalauréat 2019. Le discrédit qui est porté sur cette session est définitif.

Nous appelons donc chaque candidat à vérifier la correspondance entre sa note de relevé de Baccalauréat et la note de sa copie et à se rapprocher rapidement (dans un délai de deux mois) des organisations de parents d'élèves s'ils souhaitent intenter un recours.

Madame la Rectrice, les organisations syndicales signataires rappellent leur soutien à tous les personnels engagés dans différentes formes de mobilisation pour l'amélioration du service public d'éducation ; amélioration qui ne peut passer par les réformes en cours. Elles condamnent les menaces formulées à l'encontre des personnels qui ont fait valoir leur droit de grève et des membres des jurys qui ont refusé de se soumettre à des injonctions illégales. Elles n'accepteront pas que des mesures disciplinaires soient prises à leur encontre.

En vous remerciant de l'attention que vous apporterez à ce courrier, nous vous prions de bien vouloir croire, Madame la Rectrice, en notre entier dévouement au service public de l'Éducation nationale et de ses personnels.

Bruno HENRY, co-secrétaire général académique du SNES-FSU Lorraine  
Roberto TOSCANO, secrétaire académique de Sud Education Lorraine  
Philippe KUGLER, secrétaire académique de la CGT-Educ'Action Nancy-Metz  
Pascal WEIERSMULLER, pour le SNALC Lorraine  
Benjamin THARY, secrétaire académique du 2nd degré du SPELC Lorraine  
Stéphanie ANTOINE, pour les sections départementales 88 et 54 du SNFOLC